



Chauffage collectif électrique par plancher chauffant avec chauffage d'appoint individuel

Par **FERMAUT**, le **28/12/2018** à **17:13**

Bonjour Madame ou Monsieur,

Existe t-il une réglementation qui fixe la température minimale (ou maximale !) dans les appartements non occupés chauffés de manière collective par planchers chauffants électriques dans la dalle avec chauffage d'appoint privatif électrique également?

Il s'agit d'une résidence de montagne avec peu d'occupants permanents.

Le règlement de copropriété indique qu'il y a un chauffage de base collectif et un chauffage d'appoint individuel.

Une résolution a été votée en assemblée générale fixant à 12°C plus ou moins 3°C la température dans les appartements non occupés sans chauffage privatif. Est ce suffisant pour imposer cet objectif à tous les copropriétaires ?

Je vous remercie de votre réponse

Cordialement